



---

**Comité de l'environnement et de la protection climatique**

**Procès-verbal 21**

**Le mardi 15 mai 2018**

**9 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier O.**

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 23 mai 2018 dans le Rapport No 20 du Comité de l'environnement et de la protection climatique.*

**Présents :**           Président : Conseiller D. Chernushenko  
                              Vice-président : Conseiller R. Chiarelli  
                              Conseillers : R. Brockington, J. Cloutier, J. Leiper,  
                              C. McKenney, M. Qaqish, M. Taylor

**Absents :**            Conseillers S. Moffatt (affaires de la Ville) et J. Mitic (confirmé à l'avance)

**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Le procès-verbal 20, de la réunion du Comité de l'environnement et de la protection climatique du mardi 26 mars 2018 a été confirmé.

## COMMUNICATIONS

Réponse au demande de renseignements

- EC 04-17 - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES PARCS ET LORS DES FESTIVALS DE LA VILLE

Comme les points de la section « Communications » ne font pas partie de l'ordre du jour ordinaire et ne sont généralement pas abordés par le Comité, à moins d'être ajoutés à l'ordre du jour conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure*, le conseiller Riley Brockington présente la motion suivante :

### **MOTION N° ECP 21/01**

Motion du conseiller R. Brockington :

**Qu'en vertu du paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2016-377), le Comité de l'environnement et de la protection climatique approuve la suspension des règles de procédures afin que soit examinée le point intitulé *Réponse à la demande n° EC 04-17 – Collecte de matières recyclables dans les parcs et lors des festivals de la ville.***

ADOPTÉE

M. Kevin Wylie, directeur général des travaux publics et de l'environnement, répond aux questions du Comité sur les mesures qui feront que la collecte des matières recyclables se déroule mieux cet été que par les années antérieures. Ont entre autres été traités les mesures et approches suivantes : le recyclage comme condition pour l'obtention d'un permis, la surveillance de sorte que les conteneurs pleins soient vidés rapidement, l'association avec la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations afin de coordonner les efforts pour accroître le recyclage, et la taxation des groupes d'utilisateurs qui produisent trop de déchets (pour le dernier point, le personnel offre de faire un suivi quant à la demande d'information du président, à savoir combien de fois ce genre de mesure a été prise). M<sup>me</sup> Laila Gibbons, directrice, Services des parcs, des forêts et de la gestion des eaux pluviales, Direction générale des travaux publics et de l'environnement, M<sup>me</sup> Naz Namazi, conseillère juridique, Bureau du

greffier municipal et de l'avocat général, et M. Rick O'Connor, greffier municipal et avocat général, sont également présents pour répondre aux questions.

REÇU À TITRE INDICATIF

## **BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL**

### **SERVICES LÉGISLATIFS**

1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 8 MAI 2018

ACS2018-CCS-ECP-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### **RECOMMANDATION DU RAPPORT :**

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique prenne connaissance du présent rapport.**

REÇUE

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS**

### **SERVICES DES RECETTES**

2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'EAU NO 2013-360 ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NO 2007-454

ACS2018-CSD-REV-0005

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :**

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil d'approuver:**

- 1. Les modifications au Règlement municipal sur l'eau, comme elle est décrite dans le présent rapport;**
- 2. La cessation du programme annuel de subvention pour la dialyse à domicile de la Ville d'Ottawa ainsi que l'abrogation du Règlement municipal no 2007-454, à la suite de l'introduction en 2017 de la Subvention énergétique pour hémodialyse à domicile financée par la province de l'Ontario.**

ADOPTÉE

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE**

- 3. POLITIQUE SUR LES BATÎMENTS ÉCOLOGIQUES –  
RAPPORT DE SITUATION**

ACS2018-PIE-IS-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**RECOMMANDATION DU RAPPORT :**

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique prenne connaissance du présent rapport.**

Le président David Chernushenko présente ce point et souligne que la Ville adhère aux principes d'efficacité énergétique et de viabilité des collectivités en veillant à ce que tous ses bâtiments de plus de 500 m<sup>2</sup> satisfassent aux normes LEED

(Leadership in Energy and Environmental Design). Il souhaite ensuite la bienvenue à MM. Mark Hutchinson, vice-président des programmes de construction écologique au Conseil du bâtiment durable du Canada (chargé du système d'évaluation LEED du Canada), Randy Burgess, vice-président aux communications et au contenu de l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG), Mark Goudie, chef de l'exploitation de l'OSEG, et Leo Morissette, directeur, Services d'exploitation des installations de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations. Le président souligne qu'en partenariat avec la Ville d'Ottawa, l'OSEG a contribué à faire de Lansdowne le premier quartier vert conçu selon les principes LEED; il s'agit d'ailleurs du premier quartier du genre à obtenir la certification LEED de niveau argent de phase 3 au Canada.

Le président présente ensuite M. Alain Gonthier, directeur, Services d'infrastructure, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE), qui souligne aussi les efforts de Mme Kim Asiri, conceptrice de stratégies, Services d'infrastructure, DGPIDE, et de M. Andy Smith, gestionnaire, Direction de la conception et de la construction – Installations, DGPIDE, avant de donner une présentation PowerPoint détaillée qui offre un aperçu du rapport (laquelle est conservée au greffe municipal).

Le Comité pose des questions sur les exigences de la certification LEED (p. ex., les différents éléments et principes écoresponsables pris en compte pour l'obtenir), les niveaux de certification (p. ex., argent et or), la possibilité de mettre à niveau ou de moderniser les installations et les bâtiments municipaux pour qu'ils satisfassent à des normes plus élevées et les coûts associés à une telle entreprise, la possibilité d'obtenir du financement provincial ou fédéral pour réaliser un projet du genre, et les façons d'orienter clairement le personnel. Pour répondre à la question du président Chernushenko, à savoir si le personnel peut donner des exemples de projets où l'on a choisi de ne pas viser la certification LEED de niveau or pour des raisons financières ou autres, le personnel a proposé de faire un suivi après la réunion.

Au terme des discussions, le Comité PREND ACTE du rapport tel quel, à titre indicatif.

## POINT SUPPLÉMENTAIRE

### CONSEILLER D. CHERNUSHENKO

#### 4. DÉCHETS DE PLASTIQUE

ACS2018-CCS-ECP-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

Le président Chernushenko demande l'indulgence du Comité pour suspendre le *Règlement de procédure* en vue de présenter la motion (ci-dessous) concernant la capacité de la Ville à donner rapidement ses commentaires dans le cadre de la consultation sur l'élimination complète des déchets de plastique, menée par le gouvernement fédéral.

#### MOTION N° ECPC 21/02

Motion du conseiller D. Chernushenko :

**Qu'en vertu du paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2016-377), le Comité de l'environnement et de la protection climatique approuve la suspension des règles de procédure pour autoriser l'étude de la motion du conseiller Chernushenko sur les déchets de plastique dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui.**

ADOPTÉE

#### MOTION N° ECPC 21/03

Motion du Conseiller D. Chernushenko:

**ATTENDU QUE les déchets de plastique polluent de plus en plus l'écosystème de nos rivières et cours d'eau;**

**ATTENDU QU'il incombe à la Ville d'Ottawa de ramasser et de gérer un volume grandissant de déchets de plastique sans pouvoir contrer de manière sensible l'utilisation généralisée de produits de plastique à usage unique sur son territoire;**

**ATTENDU QUE les résidents d'Ottawa s'inquiètent de plus en plus de la**

**pollution des cours d'eau, mais aussi des environnements marins, par le plastique;**

**ATTENDU QUE le gouvernement fédéral vient de lancer une consultation publique sur les moyens à prendre pour tendre vers l'élimination complète des déchets de plastique au Canada et sollicite dans ce cadre l'avis de la population canadienne, des peuples autochtones, du secteur privé, des municipalités, des organismes sans but lucratif et des centres de recherche;**

**ATTENDU QUE la consultation fédérale porte sur les moyens que peut prendre le Canada pour réduire les déchets de plastique et les déchets marins dans le but d'établir une stratégie fédérale, provinciale et territoriale visant à éliminer le plastique des décharges et de l'environnement sans l'évacuer de l'économie;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel rédige un mémoire décrivant le problème des déchets de plastique dans une perspective municipale pour la consultation fédérale;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel fasse des recherches sur les pratiques exemplaires et les programmes adoptés par d'autres municipalités afin de réduire l'utilisation de produits de plastique à usage unique, notamment les pailles, les ustensiles, les sacs ainsi que les gobelets et contenants de commandes à emporter, et que le personnel rende compte de ses conclusions dans le cadre d'un rapport sur le réacheminement des déchets qui sera présenté au Conseil en 2019.**

Le président du Comité et M. Kevin Wylie, directeur général des travaux publics et de l'environnement, répondent aux questions en lien avec la motion, soit sur la façon dont le personnel devrait organiser la réponse de la Ville, les prochaines étapes potentielles, la façon dont la stratégie globale de la Ville sur le plastique peut s'intégrer à l'approche provinciale ou nationale, et la consultation des conseillers et des résidents sur le réacheminement des déchets en général, en collaboration avec le personnel (présentation du rapport prévu en 2019).

Au terme des discussions, le Comité ADOPTE la motion n° ECPC 21/03, telle quelle, et fournit au personnel les instructions suivantes, qui visent l'obtention de renseignements supplémentaires avant que la motion ne soit présentée au Conseil à sa réunion du mercredi 23 mai 2018.

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

Que le personnel fasse rapport, par le biais d'une note de service, avant la réunion du Conseil du mercredi 23 mai 2018, afin de fournir des renseignements supplémentaires sur la stratégie et la portée de l'approche de la Ville en ce qui a trait aux matières plastiques en général et la façon dont elle pourrait s'intégrer à l'ampleur et au choix du moment de la consultation Fédérale et à l'orientation générale de la motion ci-dessus.

**INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT**

- A RÉSEAUX MUNICIPAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RAPPORTS SOMMAIRES DE 2017

ACS2018-PWE-GEN-0011

---

- B L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN 2017 PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT , COMME IL EST INDIQUÉ À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT 2016-369

ACS2018-PWE-GEN-0016

---

- C PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE - ASSOCIATION DES INDUSTRIES SOLAIRES DU CANADA - CONFÉRENCE ANNUELLE ET EXPOSITION

ACS2018-CCS-ECP-0003

---



LEVÉE DE SÉANCE

La séance est levée à 10 h 40.

---

**Coordonnateur du comité**

---

**Président**